

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

(Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni le 15 décembre 2020 à 18 heures à la mairie sous la présidence de M. Jean-Louis LAVERDANT, maire

Présents : DUGENEST Jean-Claude, PENOT Dominique, ABIAN Vincent, AUZANNE Didier, CHAMBELLANT Nicolas, CHEVALLIER Bruno, COLAS Chantal, CZAPNIK Marc, LAVERDANT Jean-Louis, PINET Franck, TALABAZA Christian

M. Marc CZAPNIK a été désigné secrétaire de séance

Autorisation de mandatement des dépenses de fonctionnement avant le vote du budget primitif 2021

Dans l'attente du vote du budget primitif 2021, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager et liquider des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020.

Contrat assurance du personnel :

Pour l'assurance incapacité de travail-maternité accident du travail et décès du personnel communal relevant du régime spécial CNRACL un contrat à un taux de cotisations de 6.90 % pour une durée d'un an est retenu auprès de la CNP et pour l'assurance maladie ou accident de la vie privée, maternité du personnel relevant de l'IRCANTEC un contrat à taux de cotisation de 1.50 % pour un an est retenu après de la CNP

Révision des tarifs communaux

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide les augmentations de tarif communaux suivants à compter du 01 janvier 2021:

- Camping Municipal

Redevance par campeur	½ tarif pour les moins de 12 ans	redevance par installation	redevance par véhicule	redevance par camping car	branchement électrique	garage mort	Jeton lave-linge
3.00 €	1.50 €	2.00 €	2.00 €	6.00 €	3.00 €	2.50 €	3.00 €

- Mobil homes

PERIODE	Semaine Mobil home A et C	Semaine Mobil home B	1 nuit	2 nuits	Nuit suppl.
Juillet Août	275.00 €	255.00 €	70.00 €	95.00 €	35.00 €
Septembre à juin, hors vacances scolaires	170.00 €	160.00 €	50 €	65 €	25 €
Petites vacances scolaires	200.00 €	190.00 €	50 €	65 €	25 €

- Cantine

M. le Maire rappelle au conseil municipal le tarif de la cantine scolaire et propose de ne pas appliquer d'augmentation au 1^{er} janvier 2021 pour les repas enfants et de maintenir un tarif différentiel pour les repas adultes.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal arrête le prix du repas à 3.40 € à compter du 1^{er} janvier 2020 pour les repas enfants et à 4.85 € pour les repas adultes.

- Garderie : le conseil municipal décide la gratuité pour l'année scolaire 2020 2021
- Cimetière : 50.00 € le m²
- Colombarium : 577.00 € comprenant la concession : 25.00 € et la location de la case : 552.00 € pour une durée de 25 ans
- Cours de tennis : gratuit

- Salle Polyvalente

location aux associations communales		location aux associations hors commune	
- manifestations diverses - tous repas salle complète	gratuit 85 €	manifestations diverses, banquets : - salle complète	200 €
location aux particuliers de la commune		locations aux particuliers hors commune	
- salle complète	110 €	- banquet	220 €
- vin honneur	60 €	- vin d'honneur	120 €
- week-end	170 €	- week-end	340 €
		location aux restaurateurs hors commune	200 €

location pour activité commerciale : 105 €

participation aux travaux de nettoyage, suite à une manifestation : 120 €

Une participation de 30.00 € par jour de location en période de chauffe sera appliquée.

Une caution de 100 € sera demandée pour toute location.

Dossier DETR 2021 :

Le Conseil municipal accepte un devis de 38 630.40 € TTC pour la réfection de la toiture de la Mairie et souhaite associer au dossier DETR 2021, le remplacement des volets de la mairie puisque cette opération est subventionnée à hauteur de 50 %. Un devis supplémentaire sera demandé afin de finaliser la demande de subvention DETR 2021.

Vente de terrain communal :

Suite à la proposition faite à M et Mme ROUSSEAU pour un prix de 1 € le m² et leur accord, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de nommer un commissaire enquêteur afin de réaliser l'enquête publique. Le conseil municipal nomme Monsieur DUPEUX Michel

Gratuité de loyers aux commerçants suite à l'épidémie de covid 19

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la situation des commerçants suite à l'épidémie de Covid 19.

Il propose de faire un geste suivant chaque situation comme suit :

- Restaurant SAS LES ARTISTES : gratuité sur 1 mois (décembre)
- Salon de Coiffure CASSONNET Martine : gratuité sur 2 mois (octobre et novembre)
- La compagnie Taïko : gratuité sur 4 mois (avril, Mai, Juin, Décembre)

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte les propositions ci-dessus et charge monsieur le maire de procéder à la régularisation comptable des actes.

Partenariat avec La Compagnie Taïko :

Le Conseil Municipal décide de continuer la location du local au-dessus de La Poste dans les mêmes conditions que l'année 2020 et envisagera l'achat de spectacles suivant la situation sanitaire à venir.

Arrêt Régie Cantine :

Le Conseil Municipal décide de supprimer la régie cantine à compter du 1^{er} janvier 2021 ; A cette date les cantine seront appelées par titre de trésorerie.

Questions diverses :

- Le conseil municipal accepte un devis de 720 € pour l'architecte qui réalisera le permis de construire pour l'agrandissement des ateliers communaux
- Le conseil municipal propose une motion pour la réouverture du Pont de Tenèze. Elle sera transmise aux communes du canton.
- Motion sur la desserte des gares de Saint Sébastien, Eguzon
- Le conseil Municipal crée une commission communale qui sera chargée de revoir le règlement intérieur communal, l'application des 35 heures (RTT), les lignes directrices de gestion et le document unique. Cette commission est composée de Messieurs ABIAN Vincent, DUGENEST Jean-Claude, CHEVALLIER Bruno, CHAMBELLANT Nicolas, AUZANNE Didier.

Les colis de Noël aux personnes âgées sera distribué le jeudi 17 décembre 2020, et le bulletin municipal entre Noël et le 1^{er} janvier 2021.

La séance est levée à 20 h 30

Le Maire,
Jean-Louis LAVERDANT